

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 19 juin 2023
N° CD-2023-3-8-6
N° applicatif 6255

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace d'approuver le premier Compte Financier Unique (CFU) de la collectivité pour l'exercice 2022, ainsi que l'affectation définitive du résultat 2022 pour le budget principal et les budgets annexes.

Après deux années d'existence marquées par les crises sanitaire, économique, énergétique et sociale, la Collectivité européenne d'Alsace a pu confirmer, au cours de l'exercice 2022, son engagement fort en faveur :

- De l'accompagnement des Alsaciennes et des Alsaciens les plus fragiles (475,1 M€);
- Des allocataires du rSa (304,8 M€) ;
- De la protection de l'enfance (261,2 M€) ;
- De l'investissement pour notre jeunesse (99,7 M€) ;
- De la mobilité durable (145,4 M€) ;
- De l'accompagnement des territoires et nos partenaires (123,4 M€), parmi lesquels le Service d'Incendie et de Secours (SIS) qui s'illustre à travers son engagement en faveur de la lutte anti-incendie, du secours aux personnes, de la protection des populations et de la préservation de la santé des habitants du territoire (57,7 M€) ;
- De l'engagement en faveur de la transition énergétique (36,5 M€) ;
- Du rayonnement de la culture alsacienne (30,2 M€).

La Collectivité européenne d'Alsace a ainsi consacré 1 029,9 M€ aux solidarités par des moyens pour l'action sociale en hausse de + 39,3 M€ par rapport à l'année précédente. Cet effort s'est traduit par des revalorisations salariales en faveur des agents et employés des structures médico-sociales soutenues par la collectivité (extension du Ségur de la santé et revalorisation du point d'indice),

l'amélioration des conditions de travail des assistants familiaux (loi Taquet), ou encore l'ouverture de nouvelles places d'hébergement pour l'enfance (113 places en 2022).

Pour autant, la Collectivité européenne d'Alsace a sécurisé ses capacités d'intervention financières, à travers la maîtrise des dépenses de fonctionnement (+ 3,7 % entre 2021 et 2022), alors que l'inflation a atteint 5,2 % en moyenne en 2022 dans le prolongement des tensions mondiales portant sur les approvisionnements, les matières premières et l'énergie.

Par ailleurs, on observe en 2022 une légère hausse des recettes de fonctionnement portée par le produit national de TVA, ce qui a permis de générer une épargne brute à un niveau qui reste élevé (340,3 M€ contre 376,7 M€ en 2021), et de ne pas recourir à l'emprunt pour la deuxième année consécutive, soit une diminution du stock de dette de - 89,1 M€).

Grâce à ces efforts de gestion, la capacité d'investissement de la collectivité a été soutenue puisque les dépenses d'investissement (hors dette) ont été réalisées à hauteur de 277,3 M€ au CA 2022, en augmentation de + 10,8 M€ entre 2021 et 2022 (266,4 M€ au CA 2021), en particulier sur les travaux consacrés à nos collègues.

Cela a été rendu possible notamment par l'engagement remarquable des 6 500 agents de la collectivité qui œuvrent quotidiennement pour améliorer la vie des Alsaciennes et des Alsaciens.

Pour la première fois, la Collectivité européenne d'Alsace présente à la délibération du Conseil d'Alsace un Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2022. Dès sa création, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité s'inscrire dans un objectif de modernisation des finances publiques, à travers le passage à la nomenclature comptable M57 dès 2021, et à l'expérimentation du CFU qui doit devenir, à partir de janvier 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le CFU ne concerne pas les services publics sociaux et médico-sociaux (budgets annexes de la Cité et du Foyer de l'enfance) dans la mesure où ils sont gérés selon le référentiel budgétaire et comptable M22.

Ce CFU se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable. Il a vocation à mieux éclairer les assemblées délibérantes, par la mise en exergue d'informations clés comme le taux d'épargne nette ou la capacité de désendettement, indicateurs de référence pour apprécier la situation financière d'une collectivité. Les données d'exécution budgétaire sont également au cœur de ce CFU, et y sont complétées d'une vision patrimoniale (biens immobilisés, créances, dettes).

Le CFU 2022 traduit l'engagement fort de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur :

- De la déclinaison opérationnelle de ses 8 priorités politiques pour un montant réalisé de 1 476,4 M€ au CA 2022 (1 212,2 M€ en fonctionnement et 264,2 M€ en investissement), en augmentation de + 55,9 M€ par rapport au CA 2021, dont + 43,9 M€ en fonctionnement et + 11,9 M€ en investissement.

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2022 vs CA 2021	Taux d'exécution CA 2022/BP 2022
Accompagner les publics fragiles	445,4	474,0	475,1	29,8	100,2%
Retour à l'emploi et à l'activité des bénéficiaires du rSa	312,9	338,5	304,8	-8,2	90,0%
Protéger l'enfance	239,6	253,7	261,2	21,6	102,9%
Développer les mobilités	144,3	158,4	145,4	1,1	91,8%
Accompagner nos partenaires et les territoires	121,0	187,3	123,4	2,4	65,9%
Investir dans la jeunesse	93,1	118,8	99,7	6,6	83,9%
S'engager en faveur de la transition énergétique	36,0	47,5	36,5	0,5	76,8%
Faire rayonner la culture alsacienne	28,2	36,1	30,2	2,0	83,8%
Total général	1 420,5	1 614,5	1 476,4	55,9	91,4%

- Après analyse du Compte Financier Unique, il ressort les éléments suivants :
 - o Les solidarités sont en augmentation sur le périmètre des dépenses de fonctionnement de + 39,3 M€ entre 2021 et 2022 avec 1 029,9 M€ consacrés à l'autonomie, à l'insertion, à l'enfance, à l'action sociale de proximité et à la santé PMI, sous l'effet de la mise en œuvre des mesures nationales (Ségur de la santé, avenant 43, loi Taquet, etc.).
 - o La volonté d'investir pour l'avenir de la Collectivité avec 400,7 M€ consacrés à l'investissement, dont 277,3 M€ au titre des dépenses d'investissement (hors emprunt), soit une exécution de 67,7% par rapport au BP 2022, en hausse de + 10,8 M€. Rappelons qu'en 2021, la moyenne des dépenses d'investissement (hors emprunt) réalisées par les départements est de 120 M€.
 - o La Collectivité européenne d'Alsace est par ailleurs un partenaire privilégié des communes et des EPCI, avec 173 M€ mobilisés sur la période 2022-2025 pour soutenir les investissements en faveur des plus fragiles, de la mobilité, de l'habitat, de la jeunesse, du sport, de la culture et du patrimoine alsacien, de l'attractivité des territoires et de la préservation de notre cadre de vie. En 2022, 40 M€ ont été consacrés à la contractualisation, et 67,6 M€ aux opérateurs du monde associatif œuvrant dans les secteurs de la culture, du tourisme, de l'attractivité, du sport et de la vie associative, de l'environnement, de l'insertion, du bilinguisme, etc. (+ 5,6 M€ par rapport au CA 2021).

La Collectivité européenne d'Alsace dispose d'une situation financière saine et solide, saluée par l'agence de notation financière Moody's, grâce aux efforts de gestion engagés dès sa création :

- Les dépenses de fonctionnement demeurent maîtrisées à hauteur de 1 549,2 M€, bien qu'en augmentation par rapport à 2021 de + 55,5 M€, soit + 3,7 % par rapport au CA 2021, et en dessous de l'inflation 2022 (5,2 %).

- Les recettes de fonctionnement sont en très légère augmentation de + 19,1 M€ entre 2022 et 2021 pour un montant total de 1 889,6 M€, soit + 1 % par rapport au CA 2022. Il s'agit d'un ralentissement de la dynamique des recettes puisqu'elles avaient progressé de + 228,9 M€ entre 2020 et 2021 dans le prolongement de la reprise de l'activité économique post-COVID et des ventes immobilières (+ 115,4 M€ au titre des produits issus des DMTO).
- Sous l'effet conjugué de la légère hausse des recettes et des dépenses de fonctionnement qui restent contenues en-deçà de l'inflation, la capacité d'épargne brute de la Collectivité européenne d'Alsace s'établit en 2022 à 340,3 M€ contre 376,7 M€ en 2021. Bien que l'épargne brute soit en léger recul entre les deux exercices (- 36,4 M€), cela permet de sécuriser la capacité de la Collectivité à garantir un haut niveau d'investissement sur notre territoire en 2023.
- Le stock de dette est également en diminution au 31 décembre 2022 passant de 690,3 M€ à 601,3 M€ entre les deux exercices puisque la Collectivité européenne d'Alsace n'a pas eu recours à l'emprunt en 2022, à l'instar de 2021.

Ainsi l'exercice 2022 a permis de démontrer la capacité d'action de la Collectivité européenne d'Alsace en conformité à son ambition d'être une Collectivité d'investissement, des solidarités, de cohésion et de proximité.

<u>I. SYNTHESE DE L'EXECUTION 2022</u>	6
A. <u>Taux global d'exécution</u>	6
B. <u>La structuration du résultat</u>	6
<u>II. LA PRESERVATION DE NOS EQUILIBRES FINANCIERS</u>	8
A. <u>Les recettes de fonctionnement</u>	8
B. <u>Les recettes d'investissement</u>	12
C. <u>Des réalisations au service des Alsaciens</u>	14
D. <u>L'épargne brute</u>	21
E. <u>Une 2^{ème} année consécutive de désendettement</u>	22
<u>III. LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE PROGRAMME</u>	24
A. <u>Autorisations d'engagement (AE)</u>	24
B. <u>Autorisations de programme (AP)</u>	24
<u>IV. LA DETERMINATION DU RESULTAT, SON AFFECTATION ET LE BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE</u>	25
A. <u>Le résultat de l'exercice et l'affectation du résultat</u>	25
B. <u>Le bilan de l'exécution comptable</u>	29

I. SYNTHESE DE L'EXECUTION 2022

A. Taux global d'exécution

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2022 vs BP 2022	CA 2022 vs CA 2021	Taux de réalisation CA 2022 vs BP 2022	% CA 2022 vs CA 2021
Fonctionnement (en M€)							
Recettes	1 870,3	1 748,7	1 889,6	140,7	19,3	108,1%	1,0%
Dépenses	1 493,6	1 587,4	1 549,2	-38,3	55,6	97,6%	3,7%
Investissement(en M€)							
Recettes (hors excédents capitalisés)	72,2	229,5	78,7	- 150,8	6,5	34,3%	9,0%
Dépenses	369,2	594,1	400,7	- 193,4	31,5	67,4%	8,5%
<i>Dont dépenses directes d'équipement (20/21/23)</i>	187,2	246,1	191,9	-54,2	4,7	78,0%	2,5%
<i>Dont dépenses indirectes d'équipement (204)</i>	76,3	158,0	82,5	-75,5	6,2	52,2%	8,2%
<i>Dont dépenses pour compte de tiers (45)</i>	3,0	5,5	2,9	-2,6	-0,1	52,8%	-3,4%

B. La structuration du résultat

Le résultat cumulé de l'exercice 2022 est de 261,9 M€ (contre 243,6 M€ au CA 2021), soit +18,3 M€. Il s'agit du résultat qui sera affecté en DM n°1 pour 2023.

Cette amélioration du résultat de +18,3 M€ entre les deux exercices est cependant à relativiser au regard de la diminution du fonds de roulement (-61,3 M€) de la collectivité.

	CA 2021	CA 2022	CA 2021 vs CA 2022	% CA 2021 vs CA 2022
Fonctionnement (en M€)				
Recettes	1 870,3	1 889,6	19,3	1,0%
Dépenses	1 493,6	1 549,2	55,6	3,7%
Résultat fonctionnement	376,7	340,3	-36,3	-9,6%
Investissement (en M€)				
Recettes (hors excédents capitalisés)	72,2	78,7	6,5	9,0%
Dépenses	369,2	400,7	31,5	8,5%
Résultat investissement (en M€)	-297,0	-322,0	-25,0	8,4%
Résultat global (en M€)	79,7	18,4	-61,3	-76,9%

Ce résultat se structure ainsi :

- **1 889,6 M€ de recettes réelles de fonctionnement en augmentation de +19,3 M€ par rapport 2021** dans le prolongement de la dynamique de fraction TVA nationale (+31,8 M€) et de la diminution des produits issus des DMTO (-15,6 M€) quoique restants à un niveau très élevé (327 M€) ;
- **1 549,2 M€ de dépenses réelles de fonctionnement en augmentation de +55,6 M€** en raison principalement des hausses concernant l'autonomie (+28,6 M€), l'enfance (+20,3 M€) et la masse salariale (+13,1 M€).

Soit une épargne brute de 340,3 M€ en 2022 (contre 376,7 M€ en 2021). Elle est donc en diminution de -36,4 M€ entre les deux exercices.

- **78,7 M€ de recettes réelles d'investissement (hors excédents capitalisés) en augmentation de +6,5 M€** par rapport à 2021
- **400,7 M€ de dépenses réelles d'investissement en augmentation de +31,5 M€** par rapport à 2021.

Soit un résultat d'investissement de -322 M€ (contre -297 M€ en 2021) en diminution de -25 M€.

Au final, hors reprise des excédents N-1, et en l'absence d'une mobilisation d'emprunt en 2022, **le résultat 2022 est en diminution de -61,3 M€ entre les 2 exercices.**

II. LA PRESERVATION DE NOS EQUILIBRES FINANCIERS

A. Les recettes de fonctionnement

Le CFU de l'exercice 2022 affiche un volume global de recettes réelles de fonctionnement de 1 889,6 M€, en augmentation de +19,3 M€ (+ 1 %) par rapport à l'exercice précédent (1 870,3 M€). Cette augmentation s'explique principalement par la dynamique de fraction TVA nationale (+31,8 M€) et la diminution des produits issus des DMTO (-15,6 M€) quoique restants à un niveau élevé (327 M€).

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2021 vs CA 2022	% CA 2022 vs CA 2021	Taux de réalisation CA 2022 vs BP 2022
Recettes réelles de fonctionnement (en M€)	1 870,3	1 748,7	1 889,6	19,3	1,0%	108,1%
Recettes financières et fiscales (73 et 731)	1 319,5	1 210,2	1 322,0	2,5	0,2%	109,2%
Dotations et participations de l'Etat (74)	239,7	237,9	236,9	-2,8	-1,2%	99,6%
Recettes d'exploitation (013, 016, 017, 70 et 74-78)	311,1	300,6	330,6	19,5	6,3%	110,0%

Les recettes financières et fiscales ont été réalisées à hauteur de 1 322,0 M€, soit en légère augmentation par rapport à 2021 (+2,5 M€). Elles se composent principalement des recettes suivantes :

1. Les recettes fiscales

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2021 vs CA 2022	% CA 2022 vs CA 2021	Taux de réalisation CA 2022 vs BP 2022
Recettes fiscales et financières (en M€)	1 319,5	1 210,2	1 322,0	2,5	0,2%	109,2%
<i>dont Fraction TVA (7351)</i>	<i>332,0</i>	<i>360,5</i>	<i>363,8</i>	<i>31,8</i>	<i>9,6%</i>	<i>100,9%</i>
<i>dont DMTO (73121-22)</i>	<i>342,8</i>	<i>258,0</i>	<i>327,1</i>	<i>-15,7</i>	<i>-4,6%</i>	<i>126,8%</i>
<i>dont TSCA (73171)</i>	<i>287,6</i>	<i>269,0</i>	<i>272,3</i>	<i>-15,3</i>	<i>-5,3%</i>	<i>101,2%</i>
<i>dont CVAE (73112)</i>	<i>130,7</i>	<i>122,5</i>	<i>125,2</i>	<i>-5,5</i>	<i>-4,2%</i>	<i>102,3%</i>
<i>dont Attribution compensation CVAE (73214)</i>	<i>57,8</i>	<i>56,5</i>	<i>56,5</i>	<i>-1,3</i>	<i>-2,2%</i>	<i>100,0%</i>
<i>dont FNGIR (73221)</i>	<i>43,7</i>	<i>43,7</i>	<i>43,7</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0%</i>	<i>100,0%</i>
<i>dont TICPE (73142)</i>	<i>32,2</i>	<i>24,8</i>	<i>32,9</i>	<i>0,7</i>	<i>2,2%</i>	<i>133,0%</i>
<i>dont Taxe sur la consommation finale d'électricité (73141)</i>	<i>20,0</i>	<i>18,3</i>	<i>27,6</i>	<i>7,6</i>	<i>38,0%</i>	<i>150,7%</i>
<i>dont Taxe d'aménagement (73131)</i>	<i>17,6</i>	<i>15,0</i>	<i>16,0</i>	<i>-1,6</i>	<i>-9,1%</i>	<i>106,8%</i>

- **Les recettes avec pouvoir de taux**
 - **Les produits issus des DMTO ont été réalisés à hauteur de 327,1 M€** en diminution de -15,7 M€ par rapport à 2021. Après une année record en 2021, le niveau des DMTO s'est maintenu à un montant historiquement élevé sous l'effet d'une hausse du prix de vente des maisons anciennes (+11% dans le Bas-Rhin et +4,2% dans le Haut-Rhin) et des appartements anciens (+7,3% dans le Bas-Rhin et +3,1% dans le Haut-Rhin). La chambre des notaires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin constate tout de même un léger recul des transactions immobilières en Alsace en 2022, après des années records en termes de volume de transactions en 2020 et en 2021, en particulier à partir du 4ème trimestre (le marché de l'immobilier neuf est quasiment à l'arrêt depuis la fin du 4ème trimestre).
 - **Les produits sur les consommations finales d'électricité sont de 27,6 M€** en hausse de +7,6 M€ par rapport à 2021 dans le prolongement de l'inflation.
 - **Le produit de la taxe d'aménagement (TA) qui s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme a été réalisé à hauteur de 16,0 M€** au CA 2022 en diminution de -1,6 M€ par rapport au CA 2021 (17,6 M€).

- **Les principales recettes de fiscalité reversée par l'Etat**
 - **La fraction de TVA remplaçant la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis 2021 a été titrée à hauteur de 363,8 M€ au CA 2022**, soit une augmentation de +31,8 M€ par rapport au CA 2021. Rappelons qu'en loi de finances initiale pour 2022, une progression de TVA de +2,89% avait été projetée, puis qu'elle a fait l'objet d'une révision à +5,1% dans le cadre du PLF 2023. Cette augmentation s'inscrit dans le prolongement du niveau d'inflation constatée en 2022 qui a conduit mécaniquement à la hausse du produit de la fiscalité sur la consommation en 2022.
 - **La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) visant à compenser les transferts de compétences de 2005 suite au transfert d'un certain nombre de compétences (développement économique, formation professionnelle, tourisme, logement, routes, personnels des collèges, transport et action sociale hors AIS) a été titrée à hauteur de 272,3 M€ au CA 2022**, soit en diminution de -15,3 M€ par rapport au CA 2021.
 - **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a été titrée à hauteur de 125,2 M€ en diminution par rapport aux notifications 2021**, soit -5,5 M€ par rapport au CA 2021. Rappelons que cette recette est remplacée à partir de 2023 par une part de la fraction de TVA nationale.
 - **Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**, dont le montant est resté le même depuis la réforme fiscale de 2011, **s'est élevé à 43,7 M€ en 2022**, soit un montant identique à celui de 2021.

- **Les autres recettes fiscales**

- **La part complémentaire de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) pour 32,9 M€** en évolution de +0,7 M€ par rapport au CA 2021 pour compenser notamment financièrement le transfert des routes nationales non concédées à la Collectivité européenne d'Alsace en 2022.
- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) réalisée à hauteur de 5,5 M€** en hausse de 0,8 M€ par rapport au CA 2021.

2. Les dotations et participations de l'Etat

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2021 vs CA 2022	% CA 2022 vs CA 2021	Taux de réalisation CA 2022 vs BP 2022
Dotations et participations (74)	239,7	237,9	236,9	-2,8	-1,2%	99,6%
<i>dont Dotations forfaitaires départements (7412)</i>	170,3	169,6	169,8	-0,5	-0,3%	100,1%
<i>dont DCRTP (748312)</i>	50,1	50,1	50,1	0,0	0,0%	100,0%
<i>dont DGD</i>	11,5	10,4	8,5	-3,0	-26,1%	81,7%
<i>dont FCTVA</i>	1,4	1,5	1,3	-0,1	-7,1%	86,4%

Les dotations et participations de l'Etat représentent un montant de 236,9 M€ au CA 2022 sont en diminution par rapport au CA 2021 (-2,8 M€). Elles se ventilent principalement entre :

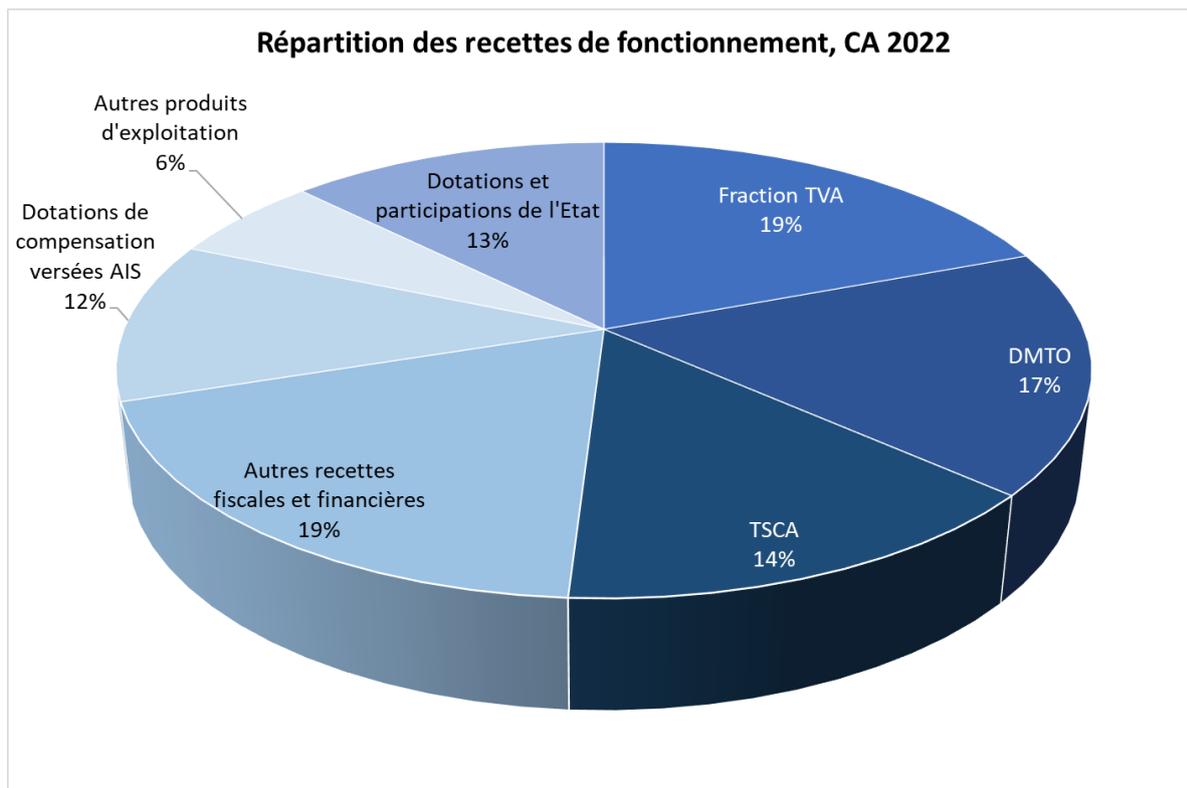
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) présente un montant de 169,8 M€ au CA 2022, en légère diminution de -0,5 M€ par rapport au CA 2021.
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est de 50,1 M€ au CA 2022, soit un montant identique à celui de 2021.

3. Les recettes d'exploitation

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2021 vs CA 2022	% CA 2022 vs CA 2021	Taux de réalisation CA 2022 vs BP 2022
Produits d'exploitations (en M€)	311,1	300,6	330,6	19,5	6,3%	110,0%
Atténuations de charges (013)	10,1	8,8	7,8	-2,4	-23,6%	88,2%
Dotations de compensation versées AIS	208,0	202,4	215,9	7,8	3,8%	106,6%
<i>dont APA (016)</i>	<i>67,8</i>	<i>61,8</i>	<i>65,3</i>	<i>-2,5</i>	<i>-3,6%</i>	<i>105,8%</i>
<i>dont rSa / Régularisations de RMI (017)</i>	<i>123,1</i>	<i>122,7</i>	<i>127,4</i>	<i>4,3</i>	<i>3,5%</i>	<i>103,8%</i>
<i>dont PCH</i>	<i>17,1</i>	<i>17,9</i>	<i>23,1</i>	<i>6,0</i>	<i>34,9%</i>	<i>128,9%</i>
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	13,0	11,0	12,5	-0,4	-3,3%	113,7%
Autres produits de gestion courante (75)	51,3	43,5	45,8	-5,4	-10,6%	105,3%
Autres recettes	28,7	34,9	48,6	20,0	69,7%	139,3%

Les recettes d'exploitations affichent un montant de 330,6 M€ au CA 2022, en augmentation de +19,5 M€ par rapport à 2021.

- Les compensations des transferts d'AIS pour 215,9 M€ au CA 2022 en augmentation de +7,8 M€ par rapport au CA 2021 ;
- Les atténuations de charges concernant les remboursements de frais de personnel portant sur les rémunérations, charges de sécurité sociale et charges sociales d'un à hauteur de 7,8 M€ au CA 2022 ;
- Les autres produits de gestion courante, du domaine et des services incluent les produits des loyers des immeubles, les redevances pour occupation du domaine public, les frais d'hébergement des résidents PA et PH, la participation du personnel aux chèques restaurant et divers recouvrements. Ils sont évalués à 58,3 M€, et en diminution de -5,8 M€ par rapport au CA 2021.
- Les produits financiers, exceptionnels et les reprises sur provisions ont été réalisés à hauteur de 5,2 M€. Il s'agit principalement des ventes immobilières et des provisions sur contentieux.



B. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement en 2022 s'élèvent à 78,7 M€, en augmentation de +6,5 M€ hors report des excédents de fonctionnement capitalisés par rapport à 2021.

Si les recettes indirectes et directes sont plus élevées en 2022 qu'en 2021 (46,1 M€ en 2022 contre 42,2 M€ en 2021), la collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt en 2022 à l'instar de 2021.

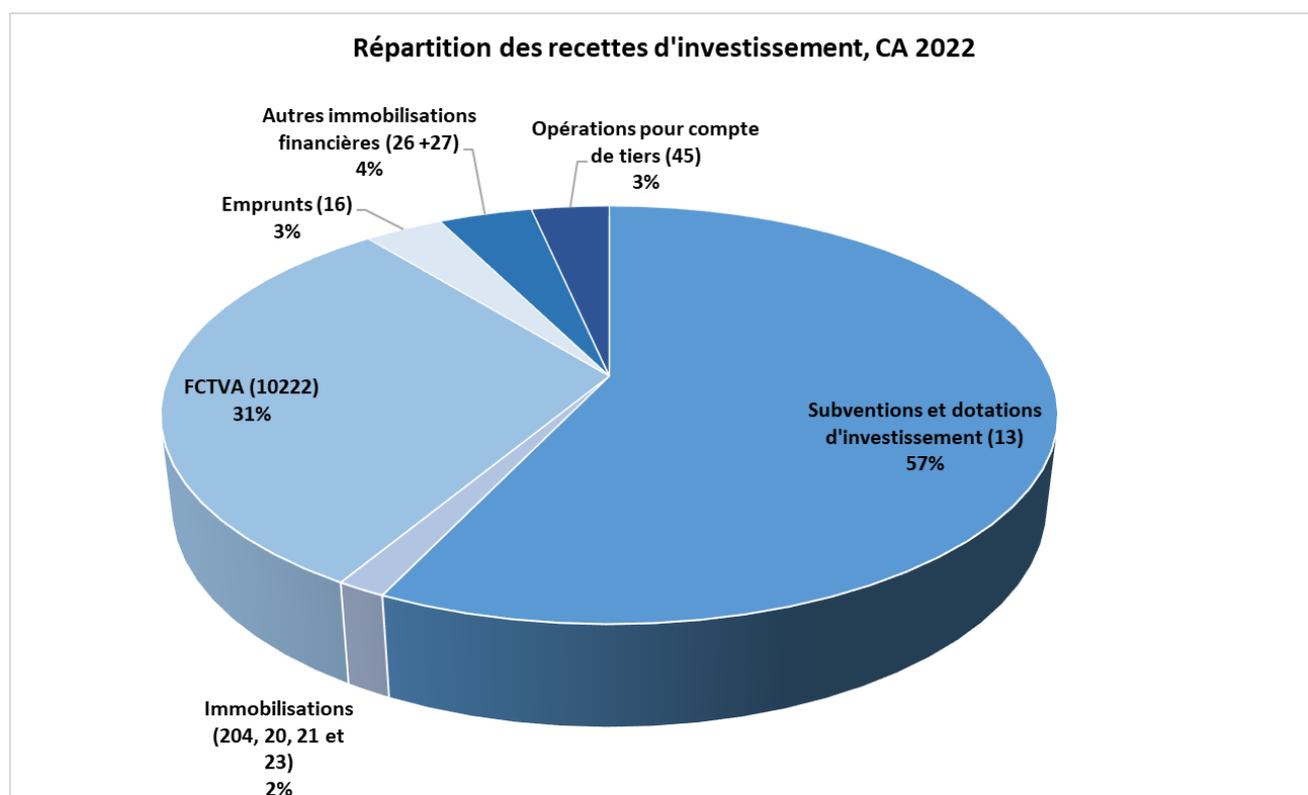
En 2022, le montant des subventions et participations reçues par la Collectivité européenne d'Alsace pour la réalisation de projets d'investissement est de 44,9 M€. Il s'agit principalement de subventions et dotations concernant :

- Les travaux neufs sur les infrastructures routières pour 19,1 M€ ;
- Les collèges publics pour 10,0 M€ (dont 9,6 M€ au titre de la DDEC) ;
- L'aide à la pierre pour 11,6 M€ ;
- Les solidarités territoriales pour 2,0 M€ ;
- La transition énergétique pour 0,9 M€ ;
- Les mobilités pour 0,4 M€.

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est de 24,1 M€ en 2022 contre 21,9 M€ en 2021.

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2022 vs CA 2021	% CA 2022 vs CA 2021	Taux de réalisation CA 2022 vs BP 2022
Recettes d'investissement	72,2	229,5	78,7	6,5	9,0%	34,3%
Total Recettes d'investissement opérationnelles	64,6	76,2	72,9	8,2	12,7%	95,7%
Subventions et dotations d'investissement (13)	41,0	50,2	44,9	3,9	9,4%	89,4%
Immobilisations (204, 20, 21 et 23)	1,2	1,2	1,2	0,0	3,1%	95,0%
FCTVA (10222)	21,9	23,1	24,1	2,2	10,2%	104,5%
Opérations pour compte de tiers (45)	0,5	1,6	2,6	2,1	385,1%	167,9%
Total Recettes financières	7,5	153,3	5,8	-1,7	-22,6%	3,8%
Autres immobilisations financières (26 +27)	1,8	3,1	3,2	1,3	71,9%	103,3%
Emprunts (16) dont	5,7	150,3	2,7	-3,0	-53,2%	1,8%
<i>Emprunt d'équilibre (1641)</i>		72,7				
<i>Lignes de trésorerie (16449)</i>	4,0	25,5	2,7	-1,3	-33,3%	10,5%

Présentation de cette décomposition par typologie :



C. Des réalisations au service des Alsaciens

1. Les dépenses afférentes à nos priorités politiques

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sur le périmètre de nos 8 priorités politiques se sont élevées à 1 476,4 M€ en 2022, dont 1 212,2 M€ au titre du fonctionnement (+43,9 M€ par rapport au CA 2021) et dont 264,2 M€ au titre de l'investissement (+11,9 M€ par rapport au CA 2021). Ainsi les dépenses 2023 afférentes à nos priorités politiques s'établissent en hausse de +55,6 M€ par rapport à 2021, soit +3,9%.

Ce sont les dépenses de solidarités (hors rSa) qui ont connu la plus forte hausse entre les deux exercices, +43,2 M€, soit +4,3%, sous l'effet des mesures réglementaires nationales et locales (extension du Segur de la santé à la filière socio-professionnelle, loi Taquet, avenant 43, ...).

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2022 vs CA 2021	% CA 2021 vs CA 2022	Taux d'exécution CA 2022/BP 2022
Accompagner les publics fragiles	445,4	474,0	475,1	29,8	6,7%	100,2%
Retour à l'emploi et à l'activité des bénéficiaires du rSa	312,9	338,5	304,8	-8,2	-2,6%	90,0%
Protéger l'enfance	239,6	253,7	261,2	21,6	9,0%	102,9%
Sous total - Solidarités	997,9	1 066,3	1 041,1	43,2	4,3%	97,6%
Développer les mobilités	144,3	158,4	145,4	1,1	0,8%	91,8%
Accompagner nos partenaires et les territoires	121,0	187,3	123,4	2,4	2,0%	65,9%
Investir dans la jeunesse	93,1	118,8	99,7	6,6	7,1%	83,9%
S'engager en faveur de la transition énergétique	36,0	47,5	36,5	0,5	1,4%	76,8%
Faire rayonner la culture alsacienne	28,2	36,1	30,2	2,0	7,1%	83,8%
Total général	1 420,5	1 614,5	1 476,4	55,9	3,9%	91,4%

• Des dépenses de solidarités en forte augmentation

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement des solidarités progressent de +43,2 M€ entre le CA 2021 et le CA 2022, soit +4,3%. Les progressions les plus importantes portent sur la protection de l'enfance avec +20,4 M€, soit +8,7%, et les personnes en situation de handicap avec +20,9 M€, soit +8,2%. A l'inverse, les allocations rSa sont en nette diminution de -16,4 M€, soit -6,1%.

Elles se ventilent ainsi :

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2022 vs CA 2021	% CA 2022 vs CA 2021	Taux de réalisation CA 2022 vs BP 2022
Les solidarités (en M€)	997,9	1 066,3	1 041,1	43,2	4,3%	97,6%
Dont Autonomie	444,7	472,2	474,2	29,6	6,6%	100,4%
Personnes handicapées	254,5	255,7	275,5	20,9	8,2%	107,7%
<i>dont Aide sociale hébergement PH</i>	167,7	166,9	179,8	12,2	7,3%	107,7%
<i>dont PCH-ACTP</i>	71,4	73,8	78,7	7,3	10,2%	106,7%
<i>dont Transport scolaire</i>	7,7	9,3	10,9	3,2	41,5%	118,2%
Personnes âgées	190,1	216,5	198,8	8,6	4,5%	91,8%
<i>dont APA domicile</i>	78,8	87,2	80,4	1,6	2,1%	92,3%
<i>dont APA établissement</i>	73,1	75,5	75,3	2,2	3,0%	99,8%
<i>dont Aide sociale hébergement PA</i>	32,3	33,3	32,3	0,0	0,0%	97,0%
<i>dont Subventions d'investissement EHPAD</i>	4,1	12,4	4,4	0,3	7,7%	35,8%
Dont Insertion, logement et emploi	294,1	317,7	285,8	-8,3	-2,8%	90,0%
<i>dont Allocations rSa</i>	266,8	279,9	250,4	-16,4	-6,1%	89,5%
<i>dont Parcours insertion log emploi</i>	24,7	31,0	29,0	4,3	17,6%	93,6%
Dont Aide Sociale à l'Enfance	234,6	248,1	255,0	20,4	8,7%	102,8%
<i>dont Etab accueil et hébt ASE</i>	142,0	149,9	155,8	13,8	9,7%	103,9%
<i>dont Accueil familial enfants</i>	38,0	39,3	39,5	1,5	4,0%	100,5%
<i>dont Actions éduc et interv dom</i>	15,6	17,8	18,1	2,5	15,9%	102,0%
<i>dont Mineurs non accompagnés</i>	16,3	15,4	15,9	-0,4	-2,3%	103,0%

- 474,2 M€ au titre des politiques d'autonomie en augmentation de +29,6 M€ par rapport à 2021, soit +6,6%, dont :
 - o 275,5 M€ pour les allocations à destination des personnes en situation de handicap, en progression de +20,9 M€, avec :
 - 179,8 M€ consacrés aux dotations des 102 établissements pour personnes handicapés, dont un soutien financier de +7 M€ aux gestionnaires de ces foyers au titre des revalorisations salariales,
 - 78,7 M€ consacrés à la PCH et à l'allocation compensatrice tierce personne,
 - 10,9 M€ consacrés aux transports des élèves en situation de handicap,
 - 1,3 M€ consacrés à l'amélioration du cadre de vie de 6 établissements d'accueil pour personnes en situation de handicap.
 - o 198,8 M€ pour l'accompagnement des personnes âgées, en hausse de +8,6 M€, dont :
 - 155,7 M€ consacrés à l'APA, dont un effort financier de +11,2 M€ pour revaloriser les salaires des professionnels des services d'aides à domicile à travers l'augmentation des barèmes de l'APA,
 - 32,3 M€ consacrés aux dotations des 217 établissements pour personnes âgées,
 - 4,2 M€ pour accompagner 12 EHPAD dans leur projet de réhabilitation de leurs locaux.

- 285,8 M€ au titre de l'insertion, du logement et de l'emploi, en diminution de - 8,3 M€, dont :
 - o 250,4 M€ pour l'allocation rSa. Le territoire alsacien compte 40 242 foyers allocataires à fin décembre 2022, contre 46 160 foyers à fin décembre 2021, soit -12,8% et contre 41 715 foyers à fin décembre 2020, soit -3,5%,
 - o 29,0 M€ pour le parcours insertion des BrSa.

- 255,0 M€ au titre de l'aide sociale à l'enfance, en augmentation de +20,4 M€, avec :
 - o 155,8 M€ consacrés aux frais de séjour en établissements et services de l'aide sociale à l'enfance, à travers la création de 113 places d'accueil pour les mineurs confiés (placement à domicile, accueil de jour, accueil familial spécialisé, places d'internat en maison d'enfants, lieu de vie, ...),
 - o 39,5 M€ consacrés à la rémunération des assistants familiaux,
 - o 18,1 M€ pour les actions éducatives et interventions à domicile,
 - o 15,9 M€ consacrés aux mineurs non accompagnés dont le nombre est en augmentation (+3,3% en 1 an).

Les premières Assises Alsaciennes de la protection de l'enfance

En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a organisé les premières Assises Alsaciennes de la protection de l'enfance.

900 professionnels se sont ainsi rassemblés pendant 2 jours à Strasbourg, les 9 et 10 novembre 2022, pour échanger et construire les réponses aux nouveaux défis de la protection de l'enfance : l'amélioration du système de prévention et de protection de l'enfance en danger, l'engagement des nouvelles générations dans les métiers de l'enfance, la place des parents, le développement d'offres alternatives au placement, ...

Les différents travaux émanant de ces rencontres viennent nourrir le Plan Enfance mis en œuvre pour améliorer la prévention et la protection de l'enfance sur le territoire alsacien.

• L'accompagnement de nos partenaires et des territoires

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2022 vs CA 2021	% CA 2022 vs CA 2021	Taux de réalisation CA 2022 vs BP 2022
Accompagner nos partenaires et les territoires (en M€)	121,0	187,3	123,4	2,4	2,0%	65,9%
Sécurité civile	56,3	57,7	57,7	1,4	2,5%	100,0%
Attractivité territoires	64,7	129,6	65,7	1,0	1,5%	50,7%

- 57,7 M€ pour assurer la sécurité, la protection des Alsaciens et Alsaciennes à travers le fonctionnement des SIS du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ;

- 40 M€ pour la contractualisation. Rappelons que 173 M€ doivent être mobilisés sur la période 2022-2025 pour soutenir les investissements en faveur des plus fragiles, de la mobilité, de l'habitat, de la jeunesse, du sport, de la culture et du patrimoine alsacien, de l'attractivité des territoires et de la préservation de notre cadre de vie ;

- 17,1 consacrés à l'attractivité des territoires, et notamment à notre réseau d'ingénierie (ADAUHR-ATD, ADEUS, ATIP, CAUE, PPRT foncier, ADT, ADIRA, ...) en hausse de +0,7 M€.

Schéma alsacien de coopération transfrontalière

Le schéma alsacien de coopération transfrontalière (SACT) a été adopté le 8 décembre 2022. Il s'agit de la concrétisation du chef de filât transfrontalier de la Collectivité européenne d'Alsace.

L'ambition première de ce schéma est de satisfaire les besoins fondamentaux des Alsaciens, comme se chauffer, se nourrir, se déplacer... et de garantir une haute qualité de vie aux habitants du Rhin Supérieur qui soit reconnue à l'international. Le SACT identifie plus d'une centaine de projets transfrontaliers structurants, regroupés selon 8 thématiques répondant aux grands enjeux d'aujourd'hui et de demain :

- Agir pour préserver notre qualité de vie: projets énergétiques et environnementaux ;
- Bâtir des ponts pour se rejoindre: projets relatifs à la mobilité, aux déplacements et aux infrastructures de transport ;
- Se former et travailler ensemble: projets relatifs à l'économie, l'emploi et la formation professionnelle ;
- Le Rhin supérieur, la vallée de la vie: projets relatifs à la santé et la gestion de situation de crise ou catastrophe ;
- Innover pour rayonner: projets relatifs à la recherche et l'innovation scientifique, l'attractivité, le rayonnement et l'aménagement du territoire ;
- Se parler, se comprendre: projets relatifs à l'enseignement et la promotion de la langue allemande et régionale ;
- Partager notre patrimoine commun : projets relatifs à la culture, le tourisme, le sport et la jeunesse ;
- Faciliter la vie du citoyen frontalier : projets relatifs aux services et dispositifs pour les usagers du transfrontalier.

- **La jeunesse et les mobilités**

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2022 vs CA 2021	% CA 2022 vs CA 2021	Taux de réalisation CA 2022 vs BP 2022
La jeunesse et les mobilités (en M€)	237,4	277,2	245,1	7,7	3,3%	88,4%
Infrastructures routières	144,3	158,4	145,4	1,1	0,8%	91,8%
Entretien et exploitation	96,8	100,9	97,4	0,6	0,6%	96,5%
Grands équipements	2,6	4,2	4,9	2,3	85,9%	118,3%
Mobilité	0,9	4,9	1,3	0,4	43,7%	27,1%
Travaux neufs	43,9	48,5	41,8	-2,1	-4,9%	86,1%
Education	87,2	111,5	92,8	5,6	6,5%	83,2%
Collèges publics	77,1	101,8	83,5	6,4	8,3%	82,0%
Collèges privés	10,1	9,7	9,3	-0,7	-7,1%	96,3%
Sport et Jeunesse	5,9	7,3	6,9	1,0	16,8%	94,6%
Sport et vie associative	3,6	4,8	4,3	0,7	19,6%	89,0%
Jeunesse	2,3	2,4	2,6	0,3	12,4%	105,8%

- 145,4 M€ consacrés aux infrastructures routières, en hausse de +1,1 M€ par rapport au CA 2021, dont :
 - o 97,4 M€ au titre de l'entretien et l'exploitation des routes, avec 27 M€ au titre de l'entretien courant et de la viabilité hivernale, et 43,3 M€ pour la maintenance des routes
 - o 41,8 M€ au titre des travaux neufs parmi lesquels on peut citer la déviation de Châtenois pour 14,1 M€, l'aménagement du réseau ordinaire pour 4,2 M€, les plateformes douanières Sud Alsace pour 3,5 M€, l'aménagement de la RD105 A35 RD66 à Saint-Louis pour 3,3 M€, le transport en site propre – TSPO – pour 3,2 M€, la mise à 2x3 voies sur l'A36 à Mulhouse pour 2,4 M ;
 - o 4,9 M€ au titre des grands équipements dont 1,3 M€ consacrés à la THD Alsace ;
 - o et 1,3 M€ au titre de la mobilité (itinéraires cyclables principalement).
- 92,8 M€ consacrés à l'éducation en hausse de +5,6 M€ par rapport au CA 2021 qui sont composés majoritairement :
 - o des dotations de fonctionnement versés aux collèges publics pour 30,1 M€ dont 21,5 M€ en dotation globale de fonctionnement, 3,4 M€ pour les prestations de nettoyage et espaces verts et 1,4 M€ pour l'entretien et la petite maintenance des collèges publics, ... ;
 - o des dotations de fonctionnement versés aux collèges privés pour 8,9 M€ ;
 - o des gros travaux portant sur les collèges publics pour 48,2 M€. A titre d'illustration, des crédits ont été consacrés à hauteur de 6,1 M€ pour la restructuration globale du site du collège Kennedy à Mulhouse, 4 M€ pour la restructuration partielle du collège Reichshoffen, 3,9 M€ à la restructuration lourde du collège de Brumath, 2,3 M€ à la restructuration complète du collège Hoerdt, 1,7 M€ à la restructuration du collège de Bischheim,
- 6,9 M€ en faveur du sport et de la jeunesse, en hausse de +1,0 M€ par rapport au CA 2021.

Achèvement des travaux dans 9 collèges

En 2022, les travaux se sont achevés dans 9 collèges : Brumath, Dambach, Hoerd, Mulhouse Kennedy, St-Amarin, Reichshoffen hors parvis, Wintzenheim et les restaurants scolaires de Kaysersberg et de Strasbourg Truffaut.

Par ailleurs, 9 nouveaux chantiers ont été lancés : Bischheim Ried, Bischwiller, Haguenau Kleber, Illkirch Mandela – construction de la demi-pension mutualisée par la Ville, Mulhouse St-Exupéry, Rouffach rénovation thermique, Saint-Amarin – construction du gymnase, Strasbourg Neuhof – déconstruction et dépollution, Vendenheim.

Rappelons que près de 450 M€ doivent être consacrés sur la période 2022-2028 à la réhabilitation et construction de collèges.

• La culture, le bilinguisme et le transfrontalier

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2022 vs CA 2021	% CA 2022 vs CA 2021	Taux de réalisation CA 2022 vs BP 2022
Faire rayonner la culture alsacienne (en M€)	28,2	36,1	30,2	2,0	7,1%	83,8%
Culture et patrimoine	20,2	27,1	21,4	1,2	6,0%	79,0%
Attractivité Europe Transfrontalier Universités	4,9	5,7	5,8	0,9	18,6%	102,7%
Bilinguisme	3,2	3,3	3,0	-0,1	-4,4%	90,9%

- 21,4 M€ pour la culture et le patrimoine en augmentation de +1,2 M€ par rapport au CA 2021 avec notamment 3,3 M€ au titre des pratiques artistiques, 3,2 M€ au titre de la création et de la diffusion, 3,0 M€ au titre du patrimoine culturel, 1,9 M€ pour le développement culturel des publics et des territoires, 1,7 M€ au titre de la filière castrale, ...
- 3,0 M€ au titre du bilinguisme en stabilité par rapport au CA 2021 ;
- 5,8 M€ sur le périmètre de l'attractivité, Europe, transfrontalier et l'université.

2022, une année culturelle riche avec ...

- Le lancement de la Plateforme de ressources linguistiques et culturelles régionales en allemand et en alsacien - PlaRela - qui permet d'accéder à des outils et ressources linguistiques ainsi que de découvrir le patrimoine et la culture régionale.
- L'organisation des premières Assises du bilinguisme en juin 2022 réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs, économiques, culturels pour amorcer un nouvel élan au bilinguisme en Alsace et annoncer la création d'un office public pour la langue régionale d'Alsace.
- La seconde édition des « Portes du temps » portée par la Collectivité européenne d'Alsace et l'Ortenaukreis en lien avec John Howe (directeur artistique du Seigneur des anneaux) qui permet de découvrir le patrimoine castral de la Plaine

du Rhin au travers de spectacles, chasses aux trésors, lectures théâtralisées bilingue

- **L'habitat et l'environnement**

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2022 vs CA 2021	% CA 2022 vs CA 2021	Taux de réalisation CA 2022 vs BP 2022
La transition énergétique (en M€)	36,0	47,5	36,5	0,5	1,4%	76,8%
Habitat	17,1	21,4	18,8	1,7	10,1%	87,9%
Environnement	18,9	26,1	17,7	-1,2	-6,5%	67,7%

- 17,7 M€ pour l'environnement avec 3,8 M€ consacrés à l'agriculture, 3,7 M€ à la politique de gestion du cycle de l'eau en légère diminution par rapport au CA 2021 en raison de retard sur les travaux relatifs aux barrages, 5,1 M€ à l'environnement naturel et 5,0 M€ à la transition énergétique ;
- 18,8 M€ pour l'habitat en hausse de +1,7 M€ dont 15,4 M€ consacrés à l'aide à la pierre.

Stratégie énergétique et écologique : 30 engagements pour 2030

Le 20 octobre 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a acté de sa stratégie de transition énergétique et écologie, « 30 engagements pour 2030 ».

Pour la Collectivité européenne d'Alsace, s'engager pour la transition énergétique et écologique, c'est lutter contre le réchauffement climatique et renforcer une souveraineté énergétique par le déploiement d'énergies renouvelables, tout en accompagnant les plus fragiles dans ces transitions d'avenir.

La Collectivité s'engage ainsi à :

- Contribuer à la décarbonisation du territoire,
- Agir sur le petit et grand cycle de l'eau,
- Accélérer le plan arbre et les actions pour les espaces naturels sensibles,
- Poursuivre une politique vélo exemplaire à l'échelle de l'Alsace,
- Mobiliser les populations en renforçant les politiques éducatives,
- Promouvoir les filières d'une agriculture locale,
- ...

2. Les frais d'administration générale

Concernant l'administration générale, les dépenses de fonctionnement se répartissent principalement à hauteur de :

- 257,0 M€ pour les ressources humaines en hausse de +13,9 M€ par rapport au CA 2021 dont 249,4 M€ au titre de la paie et 4,4 M€ au titre de prestations telles que les frais de déplacement, la participation aux organismes de formation, au CNAS, Cette importante progression touche principalement

des dépenses de paie en raison de nombreuses mesures, soit nationales, soit locales, favorables aux agents : la revalorisation du point indiciaire de la fonction publique (3,5 M€), la mise en œuvre du SEGUR (2,6 M€), l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (3,0 M€), la révision fin 2021 du référentiel métier et du régime indemnitaire associé ainsi que la convergence des critères de versement de la Nouvelle bonification indiciaire (2,9 M€), le versement d'un Complément Indemnitaire Annuel exceptionnel au vu du taux d'inflation très important (1,2 M€), la mise en place de l'indemnité télétravail (0,4 M€). Ces dépenses de paie ont également été impactées par les recrutements sur les postes vacants transférés par la DIREST (0,8 M€).

- 27,1 M€ sur le périmètre des bâtiments départementaux à raison de :
 - o 17,9 M€ au titre du fonctionnement : fluides (4,2 M€), locations foncières, immobilières et taxes foncières (3,6 M€), prestations de nettoyage des locaux (3,0 M€), maintenance des bâtiments et l'entretien des espaces verts (2,3 M€), ... ;
 - o 9,2 M€ au titre des travaux d'investissement.
- 12,6 M€ pour les moyens généraux dont 5,8 M€ au titre des frais de participation à la restauration des agents et 2,0 M€ pour la flotte de véhicule ;
- 20,9 M€ pour les frais de télécommunication, maintenance des copieurs, gestion du parc informatique.

D. L'épargne brute

En 2022, l'épargne brute générée est de 340,3 M€ en diminution de -36,3 M€ entre 2021 et 2022. Cela s'explique principalement par la hausse des dépenses de fonctionnement entre les deux exercices (+55,6 M€), et une hausse des recettes de fonctionnement (+19,3 M€).

L'épargne nette, en diminution de -27,8 M€, se situe à 251,2 M€ en 2022, contre 279,1 M€ en 2021.

	CA 2021 (en M€)	CA 2022 (en M€)	CA 2021 vs CA 2022 (en M€)	CA 2021 vs CA 2022 (en %)
Recettes réelles de fonctionnement	1 870,3	1 889,6	19,3	1,0%
Dépenses réelles de fonctionnement	1 493,6	1 549,2	55,6	3,7%
Epargne brute	376,7	340,3	-36,3	-9,6%
Taux d'épargne brute	20,1%	18,0%		-10,6%
Remboursement en capital de la dette	97,6	89,1	-8,5	-8,7%
Epargne nette	279,1	251,2	-27,8	-10,0%
Taux d'épargne nette	14,9%	13,3%		-10,9%

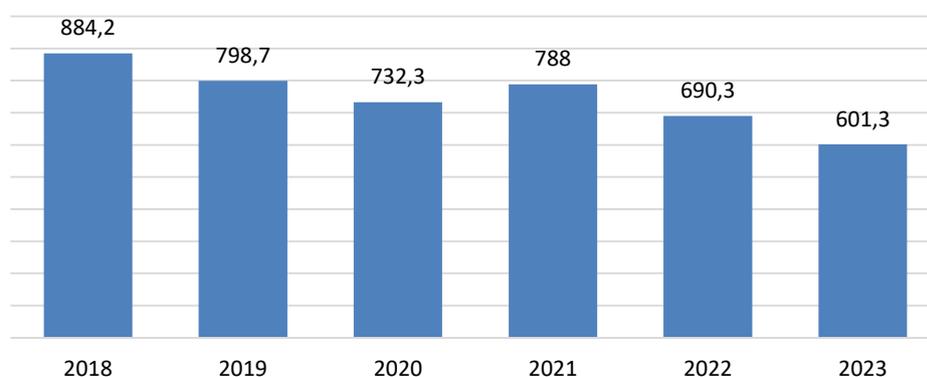
Le taux d'épargne brute (rapport de l'épargne brute et des recettes réelles de fonctionnement), qui traduit la capacité de la collectivité à investir avant remboursement du capital de la dette, est également en diminution entre 2021 et 2022, passant de 20,1% en 2021 à 18,0% en 2022.

E. Une 2^{ème} année consécutive de désendettement

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2021 vs CA 2022	%CA 2021 vs CA 2022	Taux de réalisation CA 2022 vs BP 2022
Total Dépenses financières	102,7	184,5	123,4	20,6	20,1%	66,9%
Autres (26+27)	1,1	8,7	3,9	2,8	244,1%	44,7%
Emprunts et dettes assimilées (16) dont	101,6	175,9	119,5	17,9	17,6%	67,9%
<i>Remboursement de la dette (1641+16441)</i>	90,6	90,4	82,1	-8,5	-9,4%	90,8%
<i>Emprunts obligataires, remb. in fine (16311)</i>	7,0		7,0	0,0	0,0%	
<i>Remboursement de l'avance de DMTO (16871)</i>		9,2	27,7	27,7		299,7%
<i>Lignes de trésorerie (16449)</i>	4,0		2,7	-1,3	-32,5%	

Les dépenses financières se ventilent entre les participations financières pour 3,9 M€ et le remboursement de l'emprunt pour 89,1 M€ en 2022. En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a également procédé au remboursement par anticipation de l'avance des DMTO pour un montant de 27,7 M€.

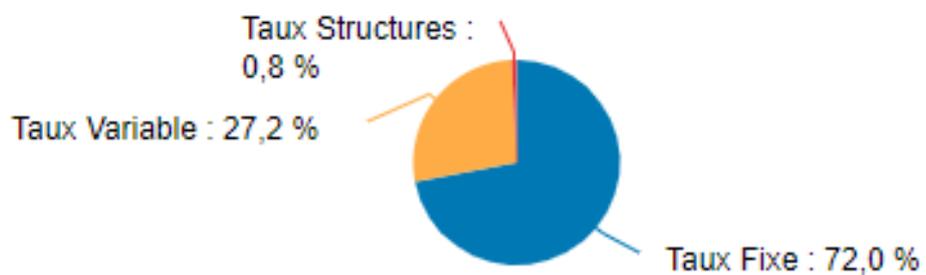
Evolution de l'encours de dette depuis 6 ans au 01/01/N (en M€)



Le stock de dette au 31 décembre 2022 est ainsi en diminution par rapport à 2021 de - 89,1 M€ passant de 690,35 M€ à 601,25 M€ entre les deux exercices puisque la Collectivité européenne d'Alsace n'a pas eu recours à l'emprunt en 2022.

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace dispose d'une répartition performante de ses expositions à taux fixes et à taux variables, la Collectivité européenne d'Alsace ayant poursuivi ces dernières années une stratégie d'équilibre entre ces deux types d'emprunts, en cohérence avec les niveaux de sa strate.

Dette par type de risque au 31/12/2022



Avec une épargne brute de 340,3 M€, la capacité de désendettement de la Collectivité européenne d'Alsace est de 1,8 années à fin 2022, soit un niveau égal à celui de 2021.

III. LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE PROGRAMME

A. Autorisations d'engagement (AE)

Au 31 décembre 2022, le montant des autorisations d'engagement (AE) s'élève à 84,4 M€ dont 25,3 M€ de dépenses réalisées cumulés soit 30 % de réalisation depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Le reste à financer fin 2022 pour les années suivantes est donc de 59,1 M€.

Le stock d'AE a augmenté de 32,6% entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 avec **20,8 M€ d'AE votées à la hausse ou à la baisse dans l'année**, dont 31,3 M€ de nouvelle AE votées en 2022.

En 2022, les AE ont été réalisées à hauteur de 16,6 M€, soit 85,5% des crédits de paiement (19,4 M€) dont 5,3 M€ de nouvelles AE.

Les réalisations sur les mouvements d'AE sont les suivants :

		AE votées	Réalisé 2022
Total des AE et réalisations au 01/01/2022 (en M€)		63,6 M€	8,7 M€
AE en cours			11,3 M€
AE votées dans l'année	AE nouvelles (millésime 2022)	31,3 M€	5,3 M€
	AE à la hausse	20,6 M€	
	AE à la baisse	-31,1 M€	
Total des AE et réalisations au 31/12/2022 (en M€)		84,4 M€	25,3 M€

B. Autorisations de programme (AP)

Au 31 décembre 2022, le montant des autorisations de programme (AP) en cours s'élève à 2 221,8 M€ dont 548,5 M€ de dépenses réalisées cumulés, soit 24,7% de réalisation depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Le reste à financer fin 2022 pour les années suivantes est donc de 1 673,4 M€.

Le stock d'AP a augmenté de 22,3% avec **405,3 M€ d'AP votées à la hausse ou à la baisse dans l'année**, dont 327,9 M€ de nouvelles AP votées en 2022.

En 2022, les AP ont été réalisées à hauteur de 281,2 M€, soit 69,4% des crédits de paiement (405,2 M€) dont 57,8 M€ de nouvelles AP.

Les réalisations sur les mouvements d'AP sont les suivants :

		AP votées	Réalisé 2022
Total des AP et réalisations au 01/01/2022 (en M€)		1 816,5 M€	267,3 M€
AP en cours			223,4 M€
AP votées dans l'année	AP nouvelles (millésime 2022)	327,9 M€	57,8 M€
	AP à la hausse	395 M€	
	AP à la baisse	-317,6 M€	
Total des AP et réalisations au 31/12/2022 (en M€)		2 221,8 M€	548,5 M€

IV. LA DETERMINATION DU RESULTAT, SON AFFECTATION ET LE BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

A. Le résultat de l'exercice et l'affectation du résultat

1. Budget principal

À l'issue de l'exercice budgétaire, les dépenses et les recettes engagées mais n'ayant pas fait l'objet d'un ordonnancement au 31 décembre de l'exercice peuvent être reportées sur l'exercice suivant.

Ainsi, au titre des restes à réaliser de l'exercice 2022, vont être reportés dans le cadre de la DM n°1 pour 2023, 709 760,85 € en dépenses de fonctionnement ;

Les tableaux synthétiques ci-dessous retracent les résultats de l'exercice 2022 avant prise en compte des restes à réaliser :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 720 465 856,66 €	Dépenses	432 748 373,40 €
Recettes	1 910 433 677,78 €	Déficit antérieur	66 409 578,51 €
Excédent antérieur	48 311 888,63 €	Recettes (dont 1068)	522 779 397,24 €
TOTAL	238 279 709,75 €	TOTAL	23 621 445,33 €
RESULTAT GLOBAL 2022			261 901 155,08 €

Compte tenu du solde de la section de fonctionnement et d'investissement constaté pour l'exercice 2022, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 23 621 445,33 € à la section d'investissement ;
- 238 279 709,75 € correspondant au solde affecté en excédent de fonctionnement, dont 709 760,85 € affectés au financement des restes à réaliser de la section de fonctionnement repris au BP 2023. Cette affectation à la section de fonctionnement permettra de financer les mesures nouvelles de la DM n°1 pour 2023.

2. Budgets annexes

a. Le Vaisseau

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2022	377 192,24	494 912,20	117 719,96
	Réalisations pour ordre 2022	5 700,00	0,00	-5 700,00
	Résultat comptable 2022	382 892,24	494 912,20	112 019,96
	Reprise résultat BP 2022 (002)		40 314,37	40 314,37
	Résultat de fonctionnement à affecter			152 334,33

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2022	0,00	0,00	0,00
	Réalisations pour ordre 2022	0,00	5 700,00	5 700,00
	Solde d'investissement 2022	0,00	5 700,00	5 700,00
	Restes à Réaliser 2022			
	Solde d'exécution 2021 (001)		29 751,06	29 751,06
	Solde d'investissement à affecter			35 451,06

RESULTAT A AFFECTER	187 785,39
----------------------------	-------------------

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2022, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 35 451,06 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 79 600 € au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés,
- 72 734, 33 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

b. Le Parc des véhicules et Bacs Rhénans

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2022	8 271 030,46	12 274 800,15	4 003 769,69
	Réalisations pour ordre 2022	1 848 350,69	1 279,00	-1 847 071,69
	Résultat comptable 2022	10 119 381,15	12 276 079,15	2 156 698,00
	Reprise résultat BP 2022 (002)		3 765 935,81	3 765 935,81
	Résultat de fonctionnement à affecter			5 922 633,81

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2022	1 726 986,25	312 492,39	-1 414 493,86
	Réalisations pour ordre 2022	1 279,00	1 848 350,69	1 847 071,69
	Solde d'investissement 2022	1 728 265,25	2 160 843,08	432 577,83
	Solde d'exécution 2021 (001)		2 329 160,76	2 329 160,76
	Solde d'investissement à affecter			2 761 738,59
	Restes à Réaliser 2022	4 070 590,84		-4 070 590,84
	Besoin de financement minimum (1068)			1 308 852,25

RESULTAT A AFFECTER	4 613 781,56
----------------------------	---------------------

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2022, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 2 761 738,59 € € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 4 305 497,25 € au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés, pour couvrir le besoin en investissement,
- 1 617 136,56 € € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

c. La Régie Electrique

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2022	59 295,09	210 682,18	151 387,09
	Réalisations pour ordre 2022	125 159,34	0,00	-125 159,34
	Résultat comptable 2022	184 454,43	210 682,18	26 227,75
	Reprise résultat BP 2022 (002)		7 856,92	7 856,92
	Résultat de fonctionnement à affecter			34 084,67
SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2022	125 000,00	0,00	-125 000,00
	Réalisations pour ordre 2022	0,00	125 159,34	125 159,34
	Solde d'investissement 2022	125 000,00	125 159,34	159,34
	Restes à Réaliser 2022			
	Solde d'exécution 2021 (001)		560 415,55	560 415,55
	Solde d'investissement à affecter			560 574,89
	RESULTAT A AFFECTER			594 659,56

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2022, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 560 574,89 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 34 084,67 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

d. Le Laboratoire Vétérinaire d'Alsace

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2022	2 102 899,69	2 461 913,01	359 013,32
	Réalisations pour ordre 2022	47 894,17		-47 894,17
	Résultat comptable 2022	2 150 793,86	2 461 913,01	311 119,15
	Reprise résultat BP 2022 (002)		25 165,44	25 165,44
	Résultat de fonctionnement à affecter			336 284,59
SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2022	37 546,32		-37 546,32
	Réalisations pour ordre 2022		47 894,17	47 894,17
	Solde d'investissement 2022	37 546,32	47 894,17	10 347,85
	Restes à Réaliser 2022			
	Solde d'exécution 2021 (001)		30 621,15	30 621,15
	Solde d'investissement à affecter			40 969,00
RESULTAT A AFFECTER			377 253,59	

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2022, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 40 969 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 336 284,59 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

e. La Cité de l'Enfance

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2022	4 238 171,71	4 680 473,42	442 301,71
	Réalisations pour ordre 2022	172 020,53		-172 020,53
	Résultat comptable 2022	4 410 192,24	4 680 473,42	270 281,18
	Reprise résultat BP 2022 (002)		64 638,46	64 638,46
	Résultat de fonctionnement à affecter			334 919,64

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2022	327 492,87	0,00	-327 492,87
	Réalisations pour ordre 2022	0,00	172 020,53	172 020,53
	Solde d'investissement 2022	327 492,87	172 020,53	-155 472,34
	Solde d'exécution 2021 (001)		1 344 517,63	1 344 517,63
	Solde d'investissement à affecter			1 189 045,29
	Restes à Réaliser 2022	36 499,16	0,00	-36 499,16
	Besoin de financement minimum (1068)			-1 152 546,13

RESULTAT A AFFECTER	1 487 465,77
---------------------	---------------------

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2022, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 1 189 045,29 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 334 919,64 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

f. Le Foyer de l'Enfance

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2022	17 338 009,53	17 596 137,18	258 127,65
	Réalisations pour ordre 2022	143 807,15	0,00	-143 807,15
	Résultat comptable 2022	17 481 816,68	17 596 137,18	114 320,50
	Reprise résultat BP 2022 (002)		190 537,21	190 537,21
	Résultat de fonctionnement à affecter			304 857,71

SECTION INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2022	100 785,35	21 671,01	-79 114,34
	Réalisations pour ordre 2022		143 807,15	143 807,15
	Solde d'investissement 2022	100 785,35	165 478,16	64 692,81
	Restes à Réaliser 2022			
	Solde d'exécution 2021 (001)		1 056 821,85	1 056 821,85
	Solde d'investissement à affecter			1 121 514,66

RESULTAT A AFFECTER	1 426 372,37
---------------------	---------------------

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2022, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 1 121 514,66 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 304 857,71 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté, lors du vote du Budget Primitif 2024

g. Le Parc d'Erstein

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT			
Réalisations réelles 2022	4 690 717,85	5 528 741,24	838 023,39
Réalisations pour ordre 2022	321 228,96		-321 228,96
Résultat comptable 2022	5 011 946,81	5 528 741,24	516 794,43
Reprise résultat BP 2022 (002)		1 498 776,88	1 498 776,88
Résultat de fonctionnement à affecter			2 015 571,31

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION INVESTISSEMENT			
Réalisations réelles 2022	328 068,32		-328 068,32
Réalisations pour ordre 2022		321 228,96	321 228,96
Solde d'investissement 2022	328 068,32	321 228,96	-6 839,36
Restes à Réaliser 2022			
Solde d'exécution 2021 (001)		391 363,44	391 363,44
Solde d'investissement à affecter			384 524,08

RESULTAT A AFFECTER

2 400 095,39

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2022, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 384 524,08 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 2 015 571,31 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

B. Le bilan de l'exécution comptable

La présentation par chapitre du CFU 2022 du budget principal se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Chapitre	Montant	Recettes de fonctionnement	Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	107 696 516,71	Produits des services	70	12 544 851,82
Charges de personnel et frais assimilés	012	286 042 744,90	Impôts locaux	731	807 198 817,06
Autres frais de gestion courante	65	692 127 771,48	Autres impôts et taxes	73	514 823 546,68
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	6586	331 715,40	Dotations, subventions et participations	74	296 066 469,26
Atténuation de produits	014	18 857 385,46	Autres produits de gestion courante	75	45 819 894,15
APA	016	155 676 391,26	Atténuation de charges	013	7 753 912,58
RSA	017	277 041 102,65	APA	016	65 346 219,00
Charges financières	66	10 533 707,69	RSA	017	127 424 849,43
Charges exceptionnelles	67-68	924 451,44	Produits financiers	76	472 223,45
			Produits exceptionnels	77-78	12 121 447,45
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 549 231 786,99	TOTAL DES RECETTES REELLES		1 889 572 230,88
<i>DEPENSES POUR ORDRE</i>		<i>171 234 069,67</i>	<i>RECETTES POUR ORDRE</i>		<i>20 861 446,90</i>
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 720 465 856,66	Résultat reporté (002)		48 311 888,63
Excédent de fonctionnement		238 279 709,75	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 958 745 566,41

Dépenses d'investissement	Chapitre	Montant	Recettes d'investissement	Chapitre	Montant
Emprunts et dettes assimilées	16	119 492 314,68	Dotations, fonds divers et réserves	10	24 140 800,78
Immobilisations incorporelles hors 204	20	11 094 209,12	Immobilisations	20-21-23-204	1 187 366,61
Subventions versées	204	82 508 075,62	Immobilisations financières	27	3 171 030,03
Immobilisations corporelles	21	12 396 420,08	Participations et créances rattachées à des participations	26	0,00
Immobilisations en cours	23	168 404 352,98	Subventions reçues	13	44 889 992,45
Travaux pour compte de tiers	45	2 883 159,17	Emprunts et dettes assimilées	16	2 666 664,00
Participations et créances rattachées à des participations	26	75 000,00	Participations travaux pour compte de tiers	45	2 640 693,34
Autres immobilisations financières	27	3 813 431,30			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		400 666 962,95	TOTAL DES RECETTES REELLES		78 696 547,21
DEPENSES POUR ORDRE		32 081 410,45	RECETTES POUR ORDRE		182 454 033,22
			Excédents de fonctionnement capitalisé (1068)		261 628 816,81
Solde d'exécution (001)		66 409 578,51			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		499 157 951,91	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		522 779 397,24
Excédent d'investissement		23 621 445,33			
RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER		261 901 155,08			

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les comptes financiers uniques au titre de l'exercice 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace (annexe 1) et des budgets annexes du « Vaisseau » (annexe 2), du « Parc Véhicules et Bas Rhénans » (annexe 3), de la « Régie de production d'électricité » (annexe 4), du « Laboratoire vétérinaire d'Alsace » (annexe 5) et du « Parc d'Erstein » (annexe 6),
- D'approuver les comptes de gestion de la « Cité de l'enfance » (annexe 7) et du « Foyer de l'enfance » (annexe 8) pour l'exercice 2022,
- D'approuver les comptes administratifs de la « Cité de l'enfance » (annexe 9) et du « Foyer de l'enfance » (annexe 10) pour l'exercice 2022,
- De préciser qu'une régularisation technique du compte de gestion du « Foyer de l'enfance » est en cours (112 €),
- D'approuver l'affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace et des budgets annexes du « Vaisseau », du « Parc Véhicules et Bas Rhénans », de la « régie de production d'électricité », du « Laboratoire vétérinaire d'Alsace », du « Foyer de l'enfance », de la « Cité de l'enfance » et du « Parc d'Erstein » pour l'exercice 2022,
- D'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2022 conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T. (Annexes 11 et 12)
- De donner acte au Président de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.